

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE CHARLEVOIX**  
**MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 14<sup>e</sup> jour de décembre 2021, à dix-neuf heures trente et via la plateforme ZOOM

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Bouchard, François Fournier, Catherine Coulombe, Viviane de Bock, Israël Bouchard et Bernard Duchesne, tous conseillers(ères) formant quorum.

Était absent : Jacques Bouchard

M. Stéphane Simard, greffier-trésorier est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

- 1- Ordre du jour
  - 1 a) Période de questions du public
- 2- Procès-verbaux
  - 2.1- Adoption et suivi des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 16 novembre 2021 ainsi que de la séance extraordinaire tenue le 2 décembre 2021.
- 3.- Comptes fournisseurs de novembre 2021
  - 3.1- Liste des chèques et des paiements effectués suivant les comptes acceptés en novembre 2021
- 4- Avis de motion et présentation des règlements
  - 4.1- Adoption du règlement no 686
- 5- Résolutions
  - 5.1- Adhésion - Combeq
  - 5.2- Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
  - 5.3- Dates des séances ordinaires pour l'année 2022
  - 5.4- Rendez-vous en gestion des ressources humaines
  - 5.5- Mandat à la firme Tétra Tech - Stabilisation du cours d'eau 941-943 rue Principale
  - 5.6- Dépôt des rapports d'audit de conformité – Adoption du budget et adoption du PTI
  - 5.7- Entente de service aux sinistrés – Croix-Rouge 2022
  - 5.8- Contribution – Projet Duhamel
  - 5.9- Loi sur l'accès à l'information – transfert de responsabilité
  - 5.10- Lot 4 793 011, Chemin Jacques-Labrecque : Nouvelle construction
  - 5.11- Lot 5 292 173 Chemin du Haut-Lieu; Nouvelle construction
  - 5.12- Développement de la rue du Quai
  - 5.13- Domaine Multis-Bois – Réduction des garanties se rapportant aux phases 3B et 4A, à la boucle et aux clés
  - 5.14- Demande de report - Référendum
6. Prise d'acte de la liste des permis émis en novembre 2021
7. Courrier de novembre 2021
8. Divers
  - 8.1- Partenariat financier – OPP de l'école Saint-François
  - 8.2- Achat d'un numériseur de documents – urbanisme
  - 8.3- Achat de tapis hivernaux

- 9. Rapport des conseillers(ères)
- 10. Questions du public
- 11- Levée de l'assemblée

**Rés.081221**

1.- Ordre du jour

Il est proposé par Bernard Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que l'ordre du jour est accepté tel que rédigé et communiqué.

ADOPTÉE

2- Procès-verbaux

**Rés. 091221**

2.1- Adoption et suivi des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 16 novembre 2021 ainsi que de la séance extraordinaire tenue le 2 décembre 2021.

Il est proposé par François Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue le 16<sup>e</sup> jour de novembre 2021 soit accepté, tel que rédigé et communiqué.

Il est proposé par Vivianne de Bock et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 2<sup>ème</sup> jour de décembre 2021 soit accepté, tel que rédigé et communiqué.

ADOPTÉE

**Rés.101221**

3- Comptes à payer – novembre 2021

<u>AGENCE POUR VIVRE CHEZ SOI</u>	
2021-11-30 300629	839.28
MÉNAGE BUREAU	
2021-11-30 300854	255.24
MÉNAGE ÉGLISE	
<u>TOTAL</u>	<u>1 094.52</u>
<u>ÉNERGIES SONIC INC.</u>	
2021-11-30 00074970895	443.81
DIESEL	
2021-11-30 00074970902	1 750.22
ORDINAIRE SANS PLOM	
2021-11-30 72424571	-188.43
RABAIS FIDÉLITÉ	
2021-11-30 74260260	5 911.49
DIESEL UFTS QC3	
2021-11-30 74681528	3 924.89
DIESEL UFTS QC3	
2021-11-30 74918079	1 442.21
ORDINAIRE SANS PLOMB	
2021-11-30 74918088	1 810.25
DIESEL UFTS QC3	
2021-11-30 B0062401419	1 523.36
DIESEL UFTS QC3	
<u>TOTAL</u>	<u>16 617.80</u>
<u>AL DENTE</u>	
2021-11-30 511180	355.27
BOITES A LUNCH REPAS	
<u>TOTAL</u>	<u>355.27</u>

ASSOCIATION DES DIRECTEURS		
2021-11-30	23996	113.83
	L'ABC DE L'EXPROPRIA	
2021-11-30	25407	907.39
	RENOUVELLEMENT ANNUE	
2021-11-30	26225	1 417.88
	ASSURANCE JURIDIQUE	
2021-11-30	FAC01228	458.75
	FORMATION EN LIGNE C	
TOTAL		2 897.85
ATPA-CHAPITRE DU QUÉBEC		
2021-11-30	006847	321.93
	RENOUVELLEMENT COTIS	
TOTAL		321.93
ATELIER MÉCANIQUE DUFOUR		
2021-11-30	M43555	160.97
	INSPECTION ANNUELLE	
TOTAL		160.97
A.TREMBLAY & FRERES LTEE		
2021-10-06	100924	19.99
	CLAPET UNIVERSEL	
2021-10-06	100950	62.42
	PACTAGE , VALVE FLOT	
TOTAL		82.41
AXE CRÉATION		
2021-11-30	2149	655.36
	FORMULAIRE CHANGEMEN	
TOTAL		655.36
BOUCHARD ET GAGNON		
2021-11-30	20CG0015..	1 869.22
	CHEMIN DE LA RUGULUS	
TOTAL		1 869.22
CHEZ S. DUCHESNE INC.		
2021-11-30	0266735	142.77
	PEINTURE BIBLIO	
2021-11-30	267372	27.56
	CROCHET PLANCHE DE P	
TOTAL		170.33
CONSTRUCTION M.P.		
2021-11-30	4017	-57.49
	CRÉDIT CHARGEUR 906H	
2021-11-30	5157	-166.06
	AJUSTEMENT TAUX	
TOTAL		-223.55
CSE INCENDIE ET SÉCURITÉ INC		
2021-11-30	Q50283-1	629.72
	LAMPES , GICLEUR ,AD	
TOTAL		629.72
DANOVAR INC		
2021-11-30	19259	4 264.42
	INSPECTION & TEST UN	
TOTAL		4 264.42
DISTRIBUTION D. SIMARD INC.		
2021-11-30	21130	127.71
	ARTICLES NETTOYAGES	
2021-11-30	21788	78.73
	FOURNITURE MAIN BRUN	
TOTAL		206.44
EDITIONS NORDIQUES		
2021-11-30	013314	511.64
	OFFRE D'EMPLOIS JOUR	
TOTAL		511.64
GROUPE ENVIRONEX		
2021-11-30	724896	32.19
	TEST D'EAU PUIITS DU	
2021-11-30	724897	446.39
	TEST D'EAU MAILLARD	

2021-11-30 724898	140.55
EAU POTABLE	
TOTAL	619.13
EQUIPEMENT GMM INC.	
2021-11-30 148357-S	119.19
NOIR	
2021-11-30 148358-S	162.90
COULEUR	
TOTAL	282.09
EQUIPEMENT CHARLEVOIX INC	
2021-11-30 43355	463.01
VERIFIER ET NETTOYAG	
TOTAL	463.01
FEDERATION QUEBECOISE DES MUNI	
2021-11-30 00720	876.57
SERVICES RENDUS ET H	
TOTAL	876.57
FONDATION MIRA INC.	
2021-11-30 DONS 74914	50.00
DONS OBNL	
TOTAL	50.00
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	
2021-11-30 202103733717	285.00
AVIS DE MUTATIONS	
TOTAL	285.00
GROUPE CCL	
2021-11-30 148221	88.53
FORMULAIRE DE RÉVISI	
TOTAL	88.53
GROUPE PAGES JAUNES	
2021-11-30 INV02375097	145.60
PLACEMENT LOCALE	
TOTAL	145.60
HARP CONSULTANT	
2021-11-30 96	6 093.68
INGÉNÉRIE A TAUX HOR	
TOTAL	6 093.68
L'ARSENAL	
2021-11-30 110671	517.67
EQUIPEMENT HI-RISE-E	
TOTAL	517.67
LABORATOIRES D'EXPERTISES	
2021-11-30 038725	8 157.83
RÉFECTION CHMIN DU F	
TOTAL	8 157.83
LAM-É ST-PIERRE	
2021-11-30 CQ-0230023	1 724.63
PANIER ÉLÉVATEUR	
TOTAL	1 724.63
LAROCHE LETTRAGE ET GRAVURE	
2021-11-30 11474	722.39
BALISES ET CHEVRONS	
2021-11-30 11483	397.25
SIGNALISATION VIRAGE	
2021-11-30 11514	534.63
MONTAGE PHOTO SOUHAI	
2021-11-30 11517	56.34
CHIFFRES 3 PCS BLANC	
2021-11-30 11521	413.57
CHEVRON D'ALIGNEMENT	
TOTAL	2 124.18
LES EDITIONS JURIDIQUE FD	
2021-11-30 347703	790.11
FOURNITURES ÉLECTION	
TOTAL	790.11
LES ENTR. JACQUES DUFOUR FILS	

2021-11-30 0000059488	114.98
LIANT D'ACCROCHAGE (	
TOTAL	114.98
LES HUILES DESROCHES INC.	
2021-11-30 027795	1 594.82
HUILE CHAUFFAGE ÉGLI	
2021-11-30 037577	1 723.02
HUILE CHAUFFAGE ÉGLI	
TOTAL	3 317.84
LOCATION MASLOT INC.	
2021-11-30 83450	4 417.67
LOCATION PELLE 5 TON	
TOTAL	4 417.67
MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS	
2021-11-30 0000199994	74.05
COSTATS D'INFRACTION	
TOTAL	74.05
MP EXCAVATION	
2021-11-30 4319	229.95
LIANT D'ACCORCHAGE (	
TOTAL	229.95
MRC DE CHARLEVOIX	
2021-11-30 6729	17.84
INTERURBAINS ET SDA	
TOTAL	17.84
PIECES D'AUTOS G.G.M.	
2021-11-30 084-460337	8.59
TOG SWITH 3 POS (440	
2021-11-30 084-461589	47.59
ADAPT 3 4 FTO	
TOTAL	56.18
PAT MÉCANICK INC.	
2021-11-30 684	537.54
RÉPARATION PELLE	
TOTAL	537.54
PERFORMANCE FORD LTEE	
2021-11-30 BP05534	75.66
ALIGNEMENT PNEUS + E	
2021-11-30 FP54792	162.64
POMPE	
TOTAL	238.30
PG SOLUTIONS INC.	
2021-11-30 STD46117	91.98
INSTALLATION 1 POSTE	
TOTAL	91.98
UNI-SELECT CANADA INC.	
2021-11-30 1692-178298	85.89
ACHAT DE GANTS POUR	
TOTAL	85.89
REAL HUOT INC.	
2021-11-30 5502563	153.50
20 L LIQUIDE ANTIGEL	
2021-11-30 5502995	35.97
VAVLE BILLE 25MM	
TOTAL	189.47
S3-K9	
2021-11-30 3279	779.54
SERVICE DE SÉCURITÉ	
TOTAL	779.54
SANI CHARLEVOIX INC.	
2021-11-30 1701.63	1 701.63
NETTOYAGE ÉGOUT POMP	
2021-11-30 F001-071553	97.73
METTOYAGE TOILETTES	
2021-11-30 F001-071561	97.73
NETTOYAGE TOILETTES	
2021-11-30 F001-071867	2 003.44

NETTOYAGE ÉGOUT POMP		
TOTAL		3 900.53
S.COTÉ ELECTRIQUE INC.		
2021-11-30	23154	106.93
	LUMIÈRE QUAI	
TOTAL		106.93
SOLUGAZ		
2021-11-30	1101010354	842.35
	PROPANE VRAC	
2021-11-30	435043	114.98
	LOCATION DE 500 GALL	
2021-11-30	435057	114.98
	LOCATION DE 1000GAL	
TOTAL		1 072.31
STRONGCO		
2021-11-30	92092142	1 977.84
	ENTRETIEN NIVELEUSE	
TOTAL		1 977.84
TRANSPORT R.J. TREMBLAY		
2021-11-30	39275	122.00
	TRANSPORT R.J TREMBL	
TOTAL		122.00
TREMBLAY & FORTIN		
2021-11-30	19898	2 747.90
	SERVITUDE SECTEUR GR	
2021-11-30	20328	471.40
	ARPENTAGE PROJET CHE	
2021-11-30	20329	224.20
	PROJET DE LA RUE DU	
2021-11-30	20330	1 716.01
	RUE RIGOLET CHEMIN D	
2021-11-30	20445	1 026.16
	ARPENTAGE POUR PROJE	
2021-11-30	19898-1	2 680.52
	ARPENTAGE LOTS 47915	
TOTAL		8 866.19
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL		
2021-11-30	1FD000279	90.26
	TROUSSE POUR COMMISI	
2021-11-30	1FD000317	561.81
	ÉQUIPE 5 POMPIERS AP	
TOTAL		652.07
YVON DUCHESNE ET FILS INC.		
2021-11-30	242290	1 358.73
	POUTRE TRAITER MTQ	
2021-11-30	245117	299.31
	MADRIER , CONTRE-PLA	
TOTAL		1 658.04
<b>SOUS-TOTAUX</b>	<b>50 FOURNISSEURS</b>	<b>80 339.50</b>

ADOPTÉE

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, Stéphane Simard, certifie par la présente, qu'il y a les crédits disponibles pour le paiement des factures à payer pour novembre 2021 et ci-dessus énumérées.

Stéphane Simard, d.g. & greff.-très.

Il est proposé par François Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise le paiement des comptes à payer pour novembre 2021, comme ci-dessus rédigés et communiqués.

**Rés.111221**

**3.1- Liste des chèques et des paiements effectués suivant les comptes acceptés en novembre 2021, les résolutions ainsi que les dépenses effectuées en vertu du règlement**

<b>FOURNISSEUR</b>	<b>CHÈQUE</b>	
AGENCE POUR VIVRE CHEZ SOI	7996	1 094.52 \$
ÉNERGIES SONIC INC.	7997	6 120.62 \$
ATELIER MÉCANIQUE DUFOUR	7998	965.90 \$
AUBE ANCTIL PICHETTE ET ASS.	7999	23 035.24 \$
AUTOMATISATION JRT INC.	8000	91.98 \$
AXE CRÉATION	8001	2 379.98 \$
BOIVIN & GAUVIN INC.	8002	19 735.46 \$
BOUCHARD ET GAGNON	8003	2 748.77 \$
BRIDGESTONE CANADA INC.	8004	1 516.58 \$
9255-6463 QUÉBEC INC.	8005	791.91 \$
CAMION INTERNATIONAL ELITE	8006	277.24 \$
C.A.U.C.A.	8007	589.82 \$
CERTIFIED LABORATORIES	8008	1 169.19 \$
CHEZ S. DUCHESNE INC.	8009	330.91 \$
CHRISTOPHE LAJOIE	8010	239.16 \$
CONSTRUCTION M.P.	8011	4 681.24 \$
DA.RE.L EXCAVATIOIN INC.	8012	1 215.92 \$
DISTRIBUTION D. SIMARD INC.	8013	733.00 \$
DOCK INDUSTRIES INC.	8014	21 107.33 \$
EASTERN ALLIANCE PRODUCTIONS	8015	1 915.48 \$
GROUPE ENVIRONEX	8016	596.14 \$
ÉQUIPEMENT STINSON (QC) INC	8017	582.58 \$
EQUIPEMENT GMM INC.	8018	10 310.54 \$
E.R.L.ENR.	8019	4 453.39 \$
FEDERATION QUEBECOISE DES MUNI	8020	876.57 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	8021	110.00 \$
GARAGE JEAN-CLAUDE SIMARD	8022	94.55 \$
GARAGE A. COTE	8023	91.98 \$
GROUPE PAGES JAUNES	8024	68.41 \$
HEBDO CHARLEVOISIEN INC.	8025	1 701.64 \$
HYDRO-QUÉBEC	8026	413.91 \$
L'ARSENAL	8027	935.90 \$
LABORATOIRES D'EXPERTISES	8028	3 575.59 \$
LAM-É ST-PIERRE	8029	2 962.49 \$
LAROUCHE LETTRAGE ET GRAVURE	8030	197.53 \$
LES ATTACHES TRANS-QUEBEC INC.	8031	208.15 \$
LES ENTR. JACQUES DUFOUR FILS	8032	645.56 \$
LICO	8033	785.05 \$
LOCATION MASLOT INC.	8034	631.79 \$
MACPEK INC.	8035	116.16 \$
MEUNERIE CHARLEVOIX INC.	8036	913.03 \$
MICHELIN NORTH AMERICA (CANADA) INC.	8037	4 934.56 \$
MRC DE CHARLEVOIX	8038	37.30 \$
COUR MUNICIPALE MRC CÔTE DE BEAUPRÉ	8039	197.53 \$
PIECES D'AUTOS G.G.M.	8040	73.97 \$
RAYNALD PARÉ	8041	2 027.10 \$
REAL HUOT INC.	8042	3 530.19 \$
REGROUPEMENT HOCKEYQC INC.	8043	3 171.59 \$
RELAIS EXPERT-CONSEIL	8044	2 975.84 \$
RENOFLEX	8045	8 669.12 \$
RENÉ PIERRE-PAUL	8046	3 310.68 \$
ROBITAILLE EQUIPEMENT ENR.	8047	326.53 \$
S3-K9	8048	3 887.35 \$
SANI CHARLEVOIX INC.	8049	661.11 \$
S.COTÉ ELECTRIQUE INC.	8050	1 294.59 \$
STRONGCO	8051	2 577.61 \$
SYNDICAT CANADIEN DE LA	8052	2 583.63 \$

SÉCUOR INC.	8053	109.23 \$
TRANSPORT R.J. TREMBLAY	8054	53.12 \$
TREMBLAY & FORTIN	8055	3 110.08 \$
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL	8056	2 058.99 \$
WURTH CANADA LIMITEE	8057	135.63 \$
YVON DUCHESNE ET FILS INC.	8058	231.65 \$
P.E. PAGEAU INC.	8059	850 000.00 \$
BOUCHARD FABIENNE	8060	142.76 \$
FQM ASSURANCES INC.	8061	112 059.63 \$
ISABELLE SIMARD LAVOIE	8062	50.00 \$
ALINE DUFOUR	8063	50.00 \$
MICHÈLE BOUCHARD	8064	50.00 \$
STEVE DUFOUR	8065	80.00 \$
JESSICA GUAY GIRARD	8066	50.00 \$
MARILYN GIRARD	8067	80.00 \$
CATHERINE JOBIN	8068	50.00 \$
VALÉRIE LAJOIE	8069	80.00 \$
LEON RACINE	8070	80.00 \$
ANNE-MARIE RACINE	8071	50.00 \$
AUDREY DUFOUR	8072	50.00 \$
ANDRÉANNE KIROUAC	8073	50.00 \$
GENEVIÈVE SIMARD	8074	50.00 \$
JEAN-FRANÇOIS PARÉ	8075	80.00 \$
ALEXANDRA FLACHER-CHABBAL	8076	50.00 \$
MATHIEU ROUSSEAU	8077	50.00 \$
JOANY TREMBLAY	8078	50.00 \$
JESSICA BERGERON	8079	50.00 \$
FRÉDÉRIC CÔTÉ	8080	50.00 \$
NATHALIE PERRON	8081	50.00 \$
PHILIPPE B. DUFOUR	8082	104.40 \$
BERNIER PASCAL, DUPERE CHANTAL	8083	596.22 \$
RONA ENTREPRENEURS	8084	7 345.61 \$

**177 CHÈQUES**

**1 138 367.23 \$**

<b>FOURNISSEUR</b>	<b>CHÈQUE</b>	
AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANAD	4914	8 926.76
CARRA	4915	756.54
MINISTERE DU REVENU QUEBEC	4916	23 400.80
BELL CANADA	4917	144.51
BELL CANADA	4918	139.10
BELL CANADA	4919	93.57
BELL MOBILITÉ	4920	172.91
COMMUNICATIONS CHARLEVOIX	4921	454.15
COMMUNICATIONS CHARLEVOIX	4922	454.15
HYDRO-QUEBEC	4923	599.32
HYDRO-QUEBEC	4924	34.62
HYDRO-QUEBEC	4925	133.10
HYDRO-QUEBEC	4926	782.79
HYDRO-QUEBEC	4927	250.89
HYDRO-QUEBEC	4928	90.26
HYDRO-QUEBEC	4929	338.10
HYDRO-QUEBEC	4930	691.37
HYDRO-QUEBEC	4931	39.14
HYDRO-QUEBEC	4932	48.21
HYDRO-QUEBEC	4933	769.90
HYDRO-QUEBEC	4934	109.46
HYDRO-QUEBEC	4935	402.92
HYDRO-QUÉBEC	4936	1 282.10
TELUS MOBILITE	4937	321.93
CARRA	4938	62.90
VISA GAÉTAN BOUDREAU	4939	4 207.35
VISA GENEVIÈVE MORIN	4940	2 305.92
VISA GENEVIÈVE MORIN	4941	2 305.92

**58 PRÉLÈVEMENTS**

**49 318.69**

Il est proposé par François Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal prend acte de la liste des chèques et des prélèvements de novembre 2021 et comme ci-dessus rédigés et communiqués.

ADOPTÉE

#### 4- Avis de motion et présentation des projets de règlements

##### 4.1- Adoption du règlement 686 - Augmentation du fonds de roulement

### **RÈGLEMENT RELATIF À L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

ATTENDU que le conseil municipal désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec;

ATTENDU que la municipalité peut augmenter son fonds de roulement d'un montant maximal n'excédant pas 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité<sup>i</sup>;

ATTENDU que la municipalité possède déjà un fonds de roulement au montant de 505 000 \$;

ATTENDU que la municipalité désire augmenter ce fonds de roulement d'un montant de 275 000 \$;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 16 novembre 2021 et que le projet de règlement est présenté à cette même séance;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par François Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le conseil municipal adopte le règlement no 686 et statue par ce règlement ce qui suit :

### **PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE CHARLEVOIX MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

#### **RÈGLEMENT NO 686**

##### ARTICLE 1. Titre du règlement

Le règlement no 686 portera le nom de Règlement augmentant le fonds de roulement.

##### ARTICLE 2. Augmentation du fonds de roulement

Le conseil est autorisé à augmenter son fonds de roulement d'un montant de 275 000 \$;

##### ARTICLE 3. Affectation du surplus cumulé non affecté

À cette fin, le conseil municipal affecte le surplus cumulé non affecté pour un montant de 275 000 \$.

##### ARTICLE 4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Jean-Guy Bouchard, maire

Stéphane Simard, d.g. – greff.-trés.

ADOPTÉ

## 5- Résolutions

### **Rés.121221**

#### 5.1- Adhésion – Combeq

Il est proposé par Catherine Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise l'adhésion du responsable de l'urbanisme et de l'inspecteur en bâtiment, à la Combeq pour l'année 2022, pour un montant de 873.82 \$.

ADOPTÉE

### **Rés.131221**

#### 5.2- Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires

Il est proposé par Israël Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Qu'il est constaté le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires suivantes :

- M. Jean-Guy Bouchard, maire
- M. François Fournier, siège no 1
- Mme Catherine Coulombe, siège no 2
- Mme Vivianne de Bock, siège no 3
- M. Israël Bouchard, siège no 4
- M. Jacques Bouchard, siège no 5
- M. Bernard Duchesne, siège no 6

ADOPTÉE

### **Rés.141221**

#### 5.3- Dates des séances ordinaires pour l'année 2022

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Catherine Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François adopte le calendrier des séances ordinaires de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, pour l'année 2022 et qui se tiendront le mardi du mois et débuteront à 19h30.

#### CALENDRIER 2022 DE LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

- 18 janvier
- 08 février
- 08 mars
- 12 avril
- 10 mai
- 14 juin
- 12 juillet
- 09 août
- 13 septembre
- 11 octobre
- 08 novembre
- 13 décembre

ADOPTÉE

**Rés.151221**

5.4- Rendez-vous en gestion des ressources humaines

Il est proposé par François Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François achète quatre (4) billets à 157.21 \$ l'unité, incluant les taxes applicables, pour le Rendez-vous en gestions des ressources humaines 2022 qui se tiendra le 10 février prochain;

Que les postes budgétaires no 02 11000 454 et 02 1300 454 soient diminué du même montant.

ADOPTÉE

**Rés.161221**

5.5- Mandat à la firme Tétra Tech – Stabilisation du cours d'eau 941-943 rue Principale

Attendu que le cours d'eau sis entre le 941 et le 943 rue Principale est situé entre le pied de la falaise de roc et la rue principale;

Attendu que le lit d'écoulement du cours d'eau a subi une forte érosion qui a déstabilisé son équilibre lors de pluie abondante;

Attendu qu'en crue, le cours d'eau s'incise, engendre des décrochements latéraux et le transport de pierres vers la grille en aval qui protège l'entrée de la canalisation sous la route;

Attendu qu'une intervention de stabilisation sur ce tronçon est jugée prioritaire.

En conséquence, il est proposé par Catherine Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François mandate la firme Tétra Tech pour réaliser la conception des travaux de stabilisation dudit cours d'eau, tel que proposé dans la lettre du 22 novembre 2021;

Qu'une somme de 13 500 \$, plus les taxes applicables, soit allouées pour la réalisation du mandat

Que le poste budgétaire no 23 03003 000 sera diminué du même montant.

ADOPTÉE

**Rés.171221**

5.6- Dépôt des rapports d'audit de conformité - Adoption du budget et adoption du PTI

Il est proposé par Bernard Duchesne à l'unanimité des conseillers(ère) présents;

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François prend acte du dépôt des rapports d'audit de conformité en lien avec l'adoption du budget et l'adoption du plan triennal d'immobilisation (PTI).

ADOPTÉE

**Rés.181221**

5.7- Entente de service aux sinistrés - Croix-Rouge 2022

Il est proposé par Viviane de Bock à l'unanimité des conseillers(ère) présents;

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accepte de payer la contribution annuelle à la Croix-Rouge de 170 \$ afin de respecter la lettre d'entente signée sur le soutien aux sinistrés;

Que le poste budgétaire no 02 62100 970 sera diminué du même montant.

ADOPTÉE

**Rés.191221**

5.8- Contribution Projet Duhamel

Attendu que monsieur Lucien Duhamel a approché la municipalité dès la fin de 2019 avec l'idée d'un parcours artistique alliant des photos de la municipalité à des textes et des portraits de ses habitants;

Attendu que ce projet de plus de 71 000 \$ s'est réalisé grâce à la participation de plusieurs partenaires publics et privés;

Attendu que les 13 nouveaux panneaux comportant chacun deux photos/textes ont été installés dans la municipalité à l'été 2021;

Attendu que la municipalité avait, au début de l'année 2020, confirmé sa participation à ce projet unique sur le territoire;

En conséquence, il est proposé par Catherine Coulombe et résolu à l'unanimité des membres présents;

Que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François confirme l'octroi d'une somme de 5 000 \$ au Projet de Parcours artistique;

Que le poste budgétaire no 23 08116 000 sera diminué du même montant.

ADOPTÉE

**Rés.201221**

5.9- Loi sur l'accès à l'information – transfert de responsabilité

Attendu que monsieur Jean-Guy Bouchard, maire, est d'office responsable de l'accès aux documents selon la Loi sur l'accès à l'information;

Attendu que monsieur Jean-Guy Bouchard désirerait céder cette responsabilité au directeur général de la municipalité, monsieur Stéphane Simard;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : il est proposé par Israël Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents :

Que le conseil municipal nomme monsieur Stéphane Simard, directeur général et greffier-trésorier, comme responsable de l'accès aux documents, et ce, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

ADOPTÉE

**Rés.211221**

5.10- Lot 4 793 011, Chemin Jacques-Labrecque : Nouvelle construction

CONSIDÉRANT que la demande de permis de construction pour le lot 4 793 011 Chemin Jacques-Labrecque doit faire l'objet de l'avis du Comité en vertu du Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT que, sauf exception de la localisation des espaces de stationnements, la demande de permis est conforme aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux normes applicables via le règlement sur le Plan d'Implantation et d'Intégration Architectural 587;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : il est proposé par François Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise le responsable de l'émission des permis, à émettre ledit permis demandé dans le respect des normes de localisation des espaces de stationnement.

ADOPTÉE

**Rés.221221**

5.11- Lot 5 292 173 Chemin du Haut-Lieu; Nouvelle construction

CONSIDÉRANT que la demande de permis de construction pour le Lot 5 292 173 Chemin du Haut-Lieu doit faire l'objet de l'avis du Comité en vertu du Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT que la demande de permis est conforme aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux normes applicables via le règlement sur le Plan d'Implantation et d'Intégration Architectural 587;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : il est proposé par Catherine Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise le responsable de l'émission des permis, à émettre ledit permis demandé.

ADOPTÉE

**Rés.231221**

5.12- Développement de la rue du Quai

CONSIDÉRANT le projet de développement résidentiel-mixte déposé par les promoteurs du lot 4 791 827;

CONSIDÉRANT que le lot 4 791 827 se trouve en zone U-13;

CONSIDÉRANT que la mise en place de bâtiment principal en zone U-13 est assujetti au règlement #587;

CONSIDÉRANT la dérogation mineure accordée par le conseil municipal, lors de la séance régulière d'octobre 2021, pour la hauteur des bâtiments principaux projetés sur le site;

CONSIDÉRANT l'appréciation du projet par les membres du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux normes applicables via le règlement sur le Plan d'Implantation et d'Intégration Architectural 587;

CONSIDÉRANT les doutes formulés par certains membres du Comité consultatif d'urbanisme quant à la potentielle présence d'un ou de milieux humides sur le lot visé par le développement ici à l'étude.;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : il est proposé par Bernard Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et appui le projet de développement résidentiel-mixte formulée par les promoteurs du lot 4 791 827, en conformité aux articles 12.4.1 à 12.4.4 du règlement de zonage #603, conditionnement à la réception d'une confirmation qu'il ne s'agit pas d'un milieu humide.

ADOPTÉE

**Rés.241221**

**5.13 Domaine Multis-Bois - Réduction des garanties se rapportant aux Phases 3B et 4A, à la boucle et aux clés**

Considérant les protocoles conclus pour les rues des Phases 3B et 4A et leurs amendements subséquents conclus entre la Municipalité, d'une part, et 9208-7808 Québec Inc. et/ou 9077-2153 Québec Inc., d'autre part.

Considérant qu'il était prévu à ces documents l'octroi de garanties financières (hypothèques immobilières) par 9208-7808 Québec Inc., d'une part, et par 9077-2153 Québec Inc., d'autre part, sur différents terrains appartenant à l'une ou l'autre de ces compagnies en faveur de la Municipalité, et ce, pour une valeur totale de 500 000 \$.

Considérant que ces garanties ont été officialisées aux termes des actes suivants, à savoir :

- La garantie hypothécaire par 9208-7808 Québec Inc. en faveur de la Municipalité a été publiée à Charlevoix 2 le 17 juillet 2020 sous le numéro 25 540 819.

- La garantie hypothécaire par 9077-2153 Québec Inc. en faveur de la Municipalité a été publiée à Charlevoix 2 le 17 juillet 2020 sous le numéro 25 540 820.

Considérant qu'il est également prévu à ces documents, et plus spécifiquement au paragraphe 4.2 du document intitulé « Addenda – Phase 3B et 4A... » signé le 15 juillet 2020, que le montant total de ces garanties pourrait être réduit à 100 000 \$ après la cession des rues, de la boucle et des clés à la Municipalité.

Considérant que les rues des Phases 3B et 4A, les boules et les clés ont été cédées à la Municipalité le 13 novembre 2020.

Considérant qu'aux termes de l'acte reçu devant Me Nancy Bouchard, notaire, le 15 mars 2021, et dont copie a été inscrite au Livre foncier de la circonscription foncière de Charlevoix 2, le 15 mars 2021, sous le numéro 26 134 646, la Municipalité a donné mainlevée totale et a consenti à la radiation de l'inscription de l'hypothèque qui lui résultait de l'acte suivant, à savoir :

Garantie hypothécaire immobilière par 9208-7808 Québec Inc. en faveur de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, reçue devant Me Nancy Bouchard, notaire, le 15 juillet 2020, sous le numéro 6551 de ses minutes, et dont copie a été inscrite au Livre foncier de la circonscription foncière de Charlevoix 2, le 15 juillet 2020, sous le numéro 25 540 819.

Considérant qu'aux termes de l'acte reçu devant Me Nancy Bouchard, notaire, le 15 mars 2021, et dont copie a été inscrite au Livre foncier de la circonscription foncière de Charlevoix 2, le 15 mars 2021, sous le numéro 26 134 646, la Municipalité a également donné mainlevée partielle et a consenti à la radiation de l'inscription de l'hypothèque qui lui résultait de l'acte suivant, à savoir :

Garantie hypothécaire immobilière par 9077-2153 Québec Inc. en faveur de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, reçue devant Me Nancy Bouchard, notaire, le 15 juillet 2020, sous le numéro 6550 de ses minutes, et dont copie a été inscrite au Livre foncier de la circonscription foncière de Charlevoix 2, le 15 juillet 2020, sous le numéro 25 540 820.

Considérant toutefois que cette mainlevée partielle n'affectait que l'immeuble dont la désignation suit du développement immobilier connu sous le nom « Domaine Multi-Bois », à savoir :

Désignation de l'immeuble qui a déjà fait l'objet d'une mainlevée partielle

Un immeuble connu et désigné comme étant le LOT numéro CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE-DEUX MILLE CENT TRENTE-SEPT (Lot

5 832 137) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2.

Considérant la demande formulée par 9077-2153 Québec Inc. pour que la Municipalité accorde à nouveau une mainlevée partielle de son hypothèque publiée au Livre foncier de la circonscription foncière de Charlevoix 2, le 15 juillet 2020, sous le numéro 25 540 820, et que soit ainsi libéré de cette garantie hypothécaire l'immeuble dont la désignation suit que 9077-2153 Québec Inc. projette de vendre sous peu, à savoir :

Désignation de l'immeuble visée par la demande de mainlevée partielle

Un immeuble connu et désigné comme étant le LOT numéro CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE-DEUX MILLE CENT TRENTE-SIX (Lot 5 832 136) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2.

Considérant le projet d'acte de main levée partielle qui a été soumis à la Municipalité par Me Simon Laquerre, notaire.

Considérant ce qui précède, il est proposé par François Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
- Que la Municipalité accorde une main levée partielle de son hypothèque inscrite au Livre foncier de la circonscription foncière de Charlevoix 2, le 15 mars 2021, sous le numéro 25 540 820, et ce, en ce qui concerne le lot numéro 5 832 136 du Cadastre du Québec.
- Que monsieur Jean-Guy Bouchard, maire, et monsieur Stéphane Simard, directeur général, soient, et ils le sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents se rapportant à ce qui précède et à négocier toutes les clauses ou les conditions qu'ils jugeront utiles ou nécessaires pour donner plein et entier effet aux présentes résolutions.

ADOPTÉE

**Rés.251221**

5.14 Demande de report – Référendum

Attendu que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a adopté les règlements 677-2 et 677-3 le 5 octobre 2021;

Attendu qu'un nombre suffisant de personne habile à voter (PHV) à demander l'ouverture des registres en lien avec ces règlements;

Attendu que le nombre de signataire requise pour la tenue d'un référendum était de 42 personnes et que le nombre de signatures reçues durant la période d'enregistrement fut supérieur aux 42 signatures de PHV nécessaire;

Attendu que le conseil municipal souhaite organiser un référendum sur les règlements 677-2 et 677-3 tel que permis par la loi sur les élections et les référendums;

Attendu que l'article 568 de ladite loi prévoit que le référendum doit se faire dans les 120 jours suivants la date de référence;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : il est proposé par Catherine Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents :

Que le conseil municipal demande à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, de prolonger de 90 jours le délai pour tenir un scrutin référendaire sur les règlements 677-2 et 677-3.

ADOPTÉE

**Rés.261221**

6- Prise d'acte des permis émis en novembre 2021

Il est proposé par Catherine Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François prend acte de la liste des permis émis en novembre 2021.

ADOPTÉE

7- Courrier de novembre 2021

Aucun courrier reçu.

8- Divers

**Rés.271221**

8.1- Partenariat financier – OPP de l'école Saint-François

Il est proposé par Bernard Duchesne à l'unanimité des conseillers(ère) présents;

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accepte de contribuer pour une somme de 200 \$ à la collecte de fonds de l'OPP de l'école Saint-François;

Que le poste budgétaire no 02 62100 970 sera diminué du même montant.

ADOPTÉE

**Rés.281221**

8.2- Achat numériseur de documents - Urbanisme

Il est proposé par François Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François entérine l'achat d'un numériseur de documents pour le service d'urbaniste.

Que le coût d'achat du numériseur ne dépasse pas 700 \$, plus les taxes applicables;

Que le poste budgétaire no 02 61000 670 sera diminué du même montant.

ADOPTÉE

**Rés.291221**

8.3- Achat de tapis hivernaux

Il est proposé par Israël Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François achète des tapis hivernaux réutilisables pour les locaux municipaux ainsi que l'entrée de la salle municipale.

Que le coût d'achat des tapis ne dépasse pas 900 \$ plus les taxes applicables;

Que le poste budgétaire no 02 70120 670 sera diminué du même montant.

ADOPTÉE

9- Rapport des conseillers(ère)

Publié sur les réseaux sociaux.

10- Questions du public

Transmis par courriel aux membres du conseil.

11- Levée de l'assemblée

**Rés.301221**

À 20 heures 50 minutes, la séance est levée sur proposition Jacques Bouchard et résolue à l'unanimité des conseillers(ère) présents.

ADOPTÉE

Jean-Guy Bouchard, maire

Stéphane Simard, d.g. & greff.-trés.

---